

FORMATION DIPLÔME D'ANIMATEUR FEDERAL

Fiche de candidature

Photographie

à coller

ECOLE DEPARTEMENTALE DE FORMATION

Ligue : Grand EST

Département de la Moselle

Date de la formation : Samedi 12 novembre et dimanche 13 novembre 2022

Date de l'examen : Dimanche 15 janvier 2023

Lieu de la formation et de l'examen: Gymnase Paul Vincent, avenue Charlemagne 57640 Vigy

Date d'inscription : Avant le 6 novembre 2022

Etat Civil

Nom : Nom d'usage:..... Sexe : M F

Prénom :

Date de naissance : / / Pays de naissance :

Ville de naissance (avec code postal obligatoire):

Nationalité :

Profession :

Adresse permanente :

Code Postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :@

Situation

Numéro de licence : Numéro d'affiliation du club :

Discipline : Club : Grade :

Responsabilités associatives :

.....

Responsabilités fédérales :

.....

Mode de règlement

Coût de la formation : 100€

- Par Chèque** (à l'ordre du Comité de Moselle de Karaté)
- Par Virement** (IBAN : FR17 2004 1010 1009 8124 2V03 184 BIC : PSSTFRPPNCY)

Pièces obligatoires à joindre avec ce dossier

- 1 copie de la carte nationale d'identité (recto et verso) - être âgé au moins de 18 ans
- 1 copie du diplôme de grade du 1er Dan minimum
- 1 copie de la licence fédérale de la saison en cours
- 1 copie du PSC1 ou diplôme de secourisme équivalent en cours de validité

Demande d'admission

Je soussigné(e) :certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier et demande au jury d'admission d'examiner ma candidature à l'entrée en formation au Diplôme d'Animateur Fédéral.

Fait à : , le :Signature :

Le dossier de candidature dûment complété doit être accompagné obligatoirement de toutes les pièces à joindre.

Il devra être envoyé à l'adresse suivante :

Comité Départemental de la Moselle de Karaté
1 rue Albert boulanger
57640 Sainte-Barbe

Avant le 6 novembre 2022

Objectif :

Le DAF est un diplôme assez rapide à obtenir, il permet à son titulaire d'organiser des entraînements de façon bénévole au sein des clubs affiliés FFK et ainsi développer la pratique du karaté et des disciplines associées.

Conditions d'accès à la formation

Pour s'inscrire à la formation, le candidat doit :

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre ceinture noire 1er Dan minimum ;
- Avoir la licence FFK de la saison sportive en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

